



**Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
de Loir-et-Cher**

Cabinet
N° 164/2017

Dossier suivi par
Christophe MEOT
Inspecteur de l'Éducation
Nationale Adjoint

02 34 03 90 71
ce.ien41ba@ac-orleans-tours.fr

**1, avenue de la Butte
CS 94317
41043 BLOIS CEDEX**

Blois, le 11 juillet 2017

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice Académique des services
de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher

à

Madame le Maire
Commune de SAINT SULPICE DE POMMERAY

Madame le Maire,

J'ai bien reçu le 6 juillet 2017 votre demande de dérogation m'informant du consensus dans votre commune pour modifier l'organisation hebdomadaire du temps scolaire.

Je prends acte que vos propositions sont conformes aux dispositions réglementaires et qu'elles n'entraînent aucune modification du circuit de ramassage scolaire.

Je vous donne donc mon accord pour cette nouvelle organisation dès cette rentrée 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Valérie BAGLIN-LE GOFF